



RCS : LIMOGES  
Code greffe : 8701

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00754  
Numéro SIREN : 449 644 038  
Nom ou dénomination : 2C S

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2017 sous le numéro de dépôt 4250



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
TRANSPORTS 2CS SARL 2 RUE DE LA PREFECTURE 87280 LIMOGES FR		2 RUE DE LA PREFECTURE 87280 LIMOGES	
SIRET 44964403800043			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées TRANSPORT Si vous avez changé d'activité, cochez la case 

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	Déficit	23 789
-------------------	-------------------------------	--------------------------------------	---------	--------

## 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X 

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée CABINET P. ANDURAN SARL 66 AVENUE PASTEUR 33185 LE HAILLAN Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes CGA ou du viseur conventionné N° d'agrèment CGA Tél. : 05 56 47 72 27	
Nom et adresse du déclarant :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/>	Date : 19042017 Lieu : LIMOGES Qualité : GERANT Nom du signataire : M CHAUMOND JACQUES

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2017)

Si déposé néant, cochez la case :

<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						<i>c</i>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						<i>d</i>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						<i>e</i>		
						<i>f</i>		
						<i>g</i>		
						<i>h</i>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						<i>i</i>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						<i>j</i>		
Montant des revenus répartis (5)						<b>Total (a à h)</b>		
<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SARL - tous les associés ;</li> <li>- SCA - associés gérants ;</li> <li>- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;</li> <li>- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.</li> </ul>		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Montant des sommes versées :					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1		2	3	4	5	6	7	8
M CHAUMOND JACQUES		11666	2016	35 996				
87000 LIMOGES								
<b>H DIVERS</b>								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )								
<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
						MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLТ réalisée au cours de l'exercice		
						MVLТ restant à reporter		

1er EXEMPLAIRE DESTINE À L'ADMINISTRATION

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SARL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2

Adresse de l'entreprise 2 RUE DE LA PREFECTURE 87280 LIMOGES Durée de l'exercice précédent \* 1 2

Numéro SIRET\* 4 4 9 6 4 4 0 3 8 0 0 0 4 3 Néant  \*

				Exercice N clos le							
				3	1	1	2	2	0	1	6
				Brut		Amortissements, provisions		Net			
				1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	762	AC		762					
	Frais de développement *	CX		CQ							
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 650	AG		6 650					
	Fonds commercial (1)	AH	3 811	AI						3 811	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK							
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM							
	Terrains	AN		AO							
	Constructions	AP		AQ							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 450	AS		1 100				1 350	
	Autres immobilisations corporelles	AT	370 902	AU		196 231				174 671	
Immobilisations en cours	AV		AW								
Avances et acomptes	AX		AY								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT							
	Autres participations	CU		CV							
	Créances rattachées à des participations	BB		BC							
	Autres titres immobilisés	BD		BE							
	Prêts	BF		BG							
	Autres immobilisations financières *	BH	10 056	BI						10 056	
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	394 632	BK		204 743				189 888		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	16 413	BM					16 413	
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT		BU						
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW							
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	280 612	BY					280 612	
		Autres créances (3)	BZ	49 990	CA					49 990	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....	CD		CE						
Disponibilités		CF	206 521	CG					206 521		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	5 972	CI					5 972		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	559 508	CK					559 508		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
Écarts de conversion actif * (VI)	CN										
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	954 140	IA		204 743				749 396		

Renvois : (1) Dont droit au bail : \_\_\_\_\_ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP \_\_\_\_\_ (3) Part à plus d'un an : CR \_\_\_\_\_

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : \_\_\_\_\_ Stocks : \_\_\_\_\_ Créances : \_\_\_\_\_

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SARL	Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 70 000 .....) )	DA	70 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	7 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	209 086
	Report à nouveau	DH	6 881
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	2 391
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
<b>TOTAL (I)</b>	DL	295 357	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	148 732
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	159
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	114 419
	Dettes fiscales et sociales	DY	190 729
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	454 039	
<b>Ecarts de conversion passif* (V)</b>	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	749 396	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	353 883	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		TRANSPORTS 2CS SARL				Néant <input type="checkbox"/>	*	
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services*	FD		FE		FF	
			FG	2 087 400	FH	3 070	FI	2 090 470
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 087 400	FK	3 070	FL	2 090 470	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	85 437	
	Autres produits (1) (11)					FQ	163	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	2 176 070
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	5 697	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 288 467	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	30 535	
	Salaires et traitements*					FY	616 829	
	Charges sociales (10)					FZ	144 801	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	73 765
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	84	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	2 160 178	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	15 892	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 793	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	2 793	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(2 791)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	13 100	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SARL										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
										1	2	3		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	762	D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	12 213	KE			KF		
CORPO RE L L E S	Terrains						KG		KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN			KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		3 275	KS		KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW			KX		
		Matériel de transport *				206 138	KY		KZ			LA	183 211	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				3 618	LB		LC			LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI			LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL			LM		
	TOTAL III						LN	213 031	LO			LP	183 211	
	FIN AN CI E R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M			8T	
Autres participations						8U		8V			8W			
Autres titres immobilisés						1P	350	1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	9 950	1U			1V	107		
TOTAL IV						LQ	10 300	LR			LS	107		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	236 306	ØH			ØJ	183 318		
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
										1	2	3	4	
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ	762	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV	1 752	LW	10 461	1X	
CORPO RE L L E S	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	825	MK	2 450	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				20 434	IV		MP		MQ	368 915	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				1 631	IW		MS		MT	1 987	MU	
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY		NG	22 890	NH	373 352	NI		
FIN AN CI E R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B	350	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	10 056	2G	
	TOTAL IV						I3		NJ	350	NK	10 056	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	24 992	ØL	394 632	ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le [3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 10 | 1 | 6 | ]

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise: TRANSPORTS 2CS SARL

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SARL										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	762		EL			EM			EN	762	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	8 402		PF			PG	1 752		PH	6 650	
Terrains				PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	1 109		QA	817		QB	825		QC	1 100	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD			QE			QF			QG		
	Matériel de transport			QH	125 352		QI	72 948		QJ	4 056		QK	194 244	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	3 618		QM			QN	1 631		QO	1 987	
	Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT		
TOTAL III				QU	130 079		QV	73 765		QW	6 512		QX	197 331	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	139 243		ØP	73 765		ØQ	8 264		ØR	204 743	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9	N1	N2		N3		N4	N5		N6					
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL II															
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6			
Sur sol propre															
Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4			
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7			
Inst. gales, agenc am. divers															
Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5			
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL					NM						NO			
TOTAL IV															
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)		NY		Total général non venant (NW - NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SR				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <b>TRANSPORTS 2CS SARL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1)*</li> </ul>	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		6N	6P	6R	6S
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
	Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL III</b>	7C	UB	UC	UD
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		UE	UF		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UG	UH		
	- financières	UJ	UK		
	- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	10 056	UV		UW	10 056			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	280 612		280 612					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	42 447		42 447				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 543		7 543				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	5 972		5 972					
	<b>TOTAUX</b>			VT	346 630	VU	336 574	VV	10 056		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	148 732		48 576		100 156			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	114 419		114 419						
Personnel et comptes rattachés		8C	78 650		78 650						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	49 430		49 430						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	62 075		62 075					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	573		573					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	159		159						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	454 039	VZ	353 883		100 156			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	148 400	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	159		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	48 377	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SARL

Formulaire déposé au titre de l'IR ET Néant

Exercice N, clos le : 31122016

**I. RÉINTÉGRATIONS**

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	2 391	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	3 114	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	1 548	XE	5 531
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	869		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	217	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	1 455
Amendes et pénalités		WJ	1 238	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
------------	---	----	--	--	----	--	----

RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8
		- imposées aux taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme				WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM\* (entreprises à l'IS) XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage Y3

<b>TOTAL I</b>						WR	9 377
----------------	--	--	--	--	--	----	-------

**II. DÉDUCTIONS**

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.\* WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III) WU 459

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV
		- imposées au taux de 0 %				WH
		- imposées au taux de 19 %				WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB

Autres plus-values imposées au taux de 19 % I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée\* WZ

Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		XA
--	--	----	--	----

Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer\*. ZY

Majoration d'amortissement\* XD

Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 octies	L2		Joues entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		XF	
		Pis de compétitivité hors CICE (art. 44 modifiée)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de réaffectation de la défraie (44 terdecies)	PA			
		ZFU-TE (art.44 octies et coties A)	ØV		Bassin d'emploi à réajuster (art.44 decodicies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM\* (entreprises à l'IS) XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	32 707
---	---	----	--	---	----	--	----	--------

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage Y2

**III. RÉSULTAT FISCAL**

**TOTAL II**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		XJ	23 789
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN		XO	23 789

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION





Désignation de l'entreprise TRANSPORTS 2CS SARL Néant  \*

<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		23 789
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		23 789

<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		43 396

<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
TVTS T4	8X	217	8Y 459
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		217	YO 459
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	Imputations	

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)		XU	<input checked="" type="checkbox"/>
--	--	----	-------------------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <b>TRANSPORTS 2CS SARL</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	6 881	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	65 394		Dividendes			ZD	65 394
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF		
	<b>TOTAL I</b>			ØF	72 275		Report à nouveau		ZG	6 881	
							(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	72 275	<b>TOTAL II</b>
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7	639 650			YQ	291 274		
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	550		
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8	15 587			XQ	29 528		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	217		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	12 063		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES	1 974			ST	1 246 109		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 288 467		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	5 025		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS				9Z	25 510		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	30 535		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	417 480		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	215 869		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2016)*							ØB	589 750		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 22 handicapés : )							YP	20		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-CI prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SARL

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	LOGICIEL VI 27022004	790	790		
	2	LOGICIEL VI 28052004	512	512		
	3	MENSOFT COM 07102003	450	450		
	4	3 TRANSPALE 31032010	825	825		
	5	REPARAT° CP 29112012	931	931		
	6	TOYOTA PRIU 07072015	19 503	3 124		16 378
	7	PARTS TDM 01012005	350			350
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1	12 000	(4 378)	(4 378)			
	2		(350)	(350)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
			(4 728)				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SARL

Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>①</sup> ou 16 % <sup>②</sup> .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>①</sup> .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>①</sup> .	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>TRANSPORTS 2CS SARL</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : <b>TRANSPORTS 2CS SARL</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :									
Exercice ouvert le : 01012016			et clos le : 31122016			Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>			
<b>I - Production de l'entreprise</b>									
Ventes de marchandises							OA		
Production vendue - Biens							OB		
Production vendue - Services							OC	2 090 470	
Production stockée							OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							OE		
Subventions d'exploitation reçues							OF		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							OH	163	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée							OI	85 437	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés							OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante							OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							XT		
<b>TOTAL 1</b>							<b>OM</b>	<b>2 176 070</b>	
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>									
Achats de marchandises (droits de douane compris)							ON		
Variation de stocks (marchandises)							OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)							OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)							OQ	5 697	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances							OR	1 136 625	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							OU		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							OW	84	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale							OY	4 378	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.							OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							O9		
<b>TOTAL 2</b>							<b>OJ</b>	<b>1 146 783</b>	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>									
Calcul de la Valeur Ajoutée							<b>OG</b>	<b>1 029 286</b>	
<b>IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).							<b>SA</b>	<b>1 029 286</b>	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>									
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.									
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE			EV	X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE							<b>GX</b>	<b>2 175 907</b>	
Période de référence				GY	du	01012016	GZ	au	31122016
Date de cessation							HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).									
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.									

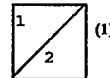
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 4 9 6 4 4 0 3 8 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TRANSPORTS 2CS SARL

ADRESSE (voie) 2 RUE DE LA PREFECTURE

CODE POSTAL 87280 VILLE LIMOGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 70000

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique LEGER Prénom(s) VALERIE
Nom marital CHAUMOND % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 23334
Naissance : Date 28051961 N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]
Adresse : N° 2 Voie RUE DE LA PREFECTURE
Code Postal 87000 Commune LIMOGES Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique CHAUMOND Prénom(s) JACQUES
Nom marital [ ] % de détention 16,66 Nb de parts ou actions 11666
Naissance : Date 08051960 N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]
Adresse : N° [ ] Voie 2 RUE DE LA PREFECTURE
Code Postal 87000 Commune LIMOGES Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise TRANSPORTS 2CS SARL

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :											
Titre (2)		MLE	Nom patronymique			CHAUMOND	Prénom(s)		LISE		
Nom marital						% de détention	50	Nb de parts ou actions		35000	
Naissance : Date		18011987	N° Département			Commune					
Adresse : N°		15	Voie			COURS DE LA SOMME					
Code Postal		33000	Commune			BORDEAUX		Pays			FR
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)				
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune					
Adresse : N°			Voie								
Code Postal			Commune					Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)				
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune					
Adresse : N°			Voie								
Code Postal			Commune					Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)				
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune					
Adresse : N°			Voie								
Code Postal			Commune					Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)				
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune					
Adresse : N°			Voie								
Code Postal			Commune					Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)				
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune					
Adresse : N°			Voie								
Code Postal			Commune					Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)				
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune					
Adresse : N°			Voie								
Code Postal			Commune					Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)				
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département			Commune					
Adresse : N°			Voie								
Code Postal			Commune					Pays			

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2017

N° de dépôt

[ ]

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital )



(1)

Néant

[ ]\*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 4 9 6 4 4 0 3 8 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TRANSPORTS 2CS SARL

ADRESSE (voie) 2 RUE DE LA PREFECTURE

CODE POSTAL 87280 VILLE LIMOGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE  
87280 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

Limoges, le 12 décembre 2016

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### CONVOCAION DES ASSOCIES

Madame, Mademoiselle, chère associée,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une Assemblée Générale Ordinaire de notre société se réunira le 29 décembre 2016 à 18h30, au siège social.

J'espère que vous voudrez bien participer à cette réunion. Si vous aviez un empêchement quelconque, vous pourriez vous faire représenter par un autre associé. Une formule de pouvoir à cet effet vous sera envoyée sur simple demande de votre part.

L'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

- 1- Fixation de la rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, gérant


En application de l'article 38 du décret sur les sociétés commerciales, je vous transmets avec cette lettre :

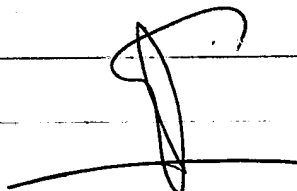
- Le texte des résolutions proposées.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Reçu en main propre le 11-12-2016

Le Gérant

  
v. chaumont



## Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE  
87000 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

### RAPPORT GENERAL DE LA GERANCE

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons remis avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi et nous avons tenu à votre disposition dans les délais impartis les autres documents prévus par la réglementation en vigueur.

Les comptes et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon les règles et méthodes suivantes :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **1/ Marche de la société durant l'exercice :**

Le Chiffre d'Affaires atteint 2 090 470 € en 2016, au lieu de 2 003 580 € en 2015.

Le résultat d'exploitation est de + 15 892 € en 2016, au lieu de + 61 122 € au 31/12/15.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 2 390.87 € au 31/12/16 (au lieu de 65 394.07€ au 31/12/2015).

#### **2/ Exercice en cours :**

Néant

### 3/ Proposition d'affectation du résultat :

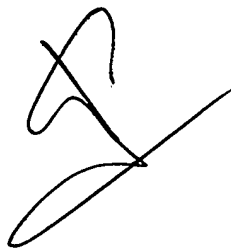
L'Assemblée constate l'existence d'un bénéfice comptable au titre de 2016, de 2 390.87€

En conséquence, l'Assemblée décide d'affecter les résultats 2016 comme suit :

- 2 390.87 € en « Autres réserves »

Conformément à la loi il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2013	0 €	
2014	0 €	
2015	0 €	



**Transports 2CS Sarl**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE  
87280 LIMOGES

**R.C.S : 449 644 038**

**PROCES VERBAL  
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'an deux mille seize, le 29 décembre, à 18h30, les associés de la Société TRANSPORTS 2CS, Sarl au capital de 70 000 €, ayant émis 70 000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, sur la convocation de la gérance en date du 12 décembre 2016 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHAUMOND Jacques, gérant associé.

Le président constate que sont présents,

- en dehors de lui-même, propriétaire de Onze mille six cent soixante six parts,  
en pleine propriété, ci.....11 666

- Mme CHAUMOND Valérie, demeurant à Limoges (87), 2 rue de la Préfecture,  
propriétaire de Vingt trois mille trois cent trente quatre parts en pleine propriété, ci..... 23 334

- Mlle CHAUMOND Lise, demeurant 15 cours de la Somme, Bordeaux (33)  
Propriétaire de trente cinq mille parts en pleine propriété, ci..... 35 000

Le total des parts présentées est de 70 000  
soit la totalité des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire, est en état de délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, gérant

Après diverses discussions, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

## **PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés fixe, à compter du 1er Janvier 2016, la rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, en sa qualité de gérant, à la somme nette annuelle de 35 995.63 €.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix neuf heures trente, après qu'ai été rédigé le présent procès verbal par le gérant et signé par les associés présents.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal pour valoir ce que de droit

Mr CHAUMOND Jacques

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a horizontal line.

**Transports 2CS Sarl**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE  
87280 LIMOGES

**R.C.S : 449 644 038**

Limoges, le 12 décembre 2016

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**CONVOCATION DES ASSOCIES**

Madame, Mademoiselle, chère associée,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une Assemblée Générale Ordinaire de notre société se réunira le 29 décembre 2016 à 18h30, au siège social.

J'espère que vous voudrez bien participer à cette réunion. Si vous aviez un empêchement quelconque, vous pourriez vous faire représenter par un autre associé. Une formule de pouvoir à cet effet vous sera envoyée sur simple demande de votre part.

L'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

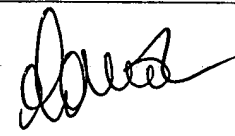
- 1- Fixation de la rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, gérant

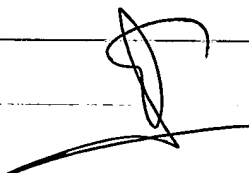
En application de l'article 38 du décret sur les sociétés commerciales, je vous transmets avec cette lettre :

- Le texte des résolutions proposées.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Reçu en main propre le 12.12.16*

  
L. CHAUMOND

Le Gérant  


## Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE  
87000 LIMOGES

**R.C.S : 449 644 038**

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille dix sept, le trente Juin, à 20h00, les associés de la Société 2CS, Sarl au capital de 70 000 €, ayant émis 70 000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, sur la convocation de la gérance en date du 12 juin 2017 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHAUMOND Jacques, gérant associé.

Le président constate que sont présents,

- en dehors de lui-même, propriétaire de Onze mille six cent soixante six parts,  
en pleine propriété, ci.....11 666
  
- Mme CHAUMOND Valérie, demeurant à Limoges (87), 2 rue de la Préfecture,  
propriétaire de Vingt trois mille trois cent trente quatre parts en pleine propriété, ci..... 23 334
  
- Mle CHAUMOND Lise, demeurant 15 cours de la Somme, Bordeaux (33)  
Propriétaire de trente cinq mille parts en pleine propriété, ci..... 35 000

Le total des parts présentées est de 70 000  
soit la totalité des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire, est en état de délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapports de la gérance
- Approbation des comptes
- Quitus de la gérance
- Rémunération de Mr CHAUMOND Jacques, gérant.

Il met à la disposition de l'Assemblée et dépose sur le bureau :

- 1/ Un double des lettres de convocation remises aux associés,
- 2/ Le compte de résultat, le bilan et annexe, arrêtés au 31/12/2016,
- 3/ Le texte des résolutions,
- 4/ Les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice,

L  
e

Le président indique que :

- les comptes, à l'exception de l'inventaire,
- le texte des résolutions,
- les rapports,

ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation, et que l'inventaire a été tenu au siège social à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte, puis il lit le rapport de la gérance.

Le président ouvre la discussion; il considère que le résultat de l'exercice est correct.

Personne ne prend plus la parole, la discussion est déclarée close par le président.

Celui-ci remet alors succinctement aux voies les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport de la gérance, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité,*

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée constate l'existence d'un bénéfice comptable au titre de 2016, de 2 390.87 €.

En conséquence, l'Assemblée décide d'affecter les résultats 2016 comme suit :

- 2 390.87 € en « Autres réserves »

Conformément à la loi il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2013	0 €	
2014	0 €	
2015	0 €	

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité,*

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée approuve le rapport de la gérance sur l'exercice 2016 en toutes ses parties et donne au gérant quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*re d*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité,*

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée approuve les rémunérations allouées à Mr. CHAUMOND Jacques soit pour l'année 2016 : 35 995.63 € en contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions de gérant.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des présentes délibérations, pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité,*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé après lecture par le gérant, ainsi que par les associés présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'R' with a horizontal line underneath it.

re d